

COMMENT RECONNAITRE UN GEL HYDRO-ALCOOLIQUE EFFICACE CONTRE LE CORONAVIRUS ?



Paris, le 18 novembre 2020

Suite à la communication de la DGCCRF (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes) de ce jour, l'Afise rappelle ses recommandations pour le choix d'un gel hydroalcoolique efficace contre la COVID-19.

Les gels hydro-alcooliques sont des produits désinfectants qui ont le pouvoir de rompre la chaîne de l'infection en s'attaquant ou désactivant les micro-organismes de type virus qui circulent. Grâce à leur substance active qui est l'alcool, ils peuvent agir efficacement. C'est pourquoi, leur utilisation est fortement recommandée aujourd'hui par les autorités de santé dans la lutte contre la pandémie du Covid-19.

Il paraît essentiel à l'Afise et à ses adhérents de guider au mieux et de façon éclairée les consommateurs comme les utilisateurs dans leurs choix et leurs actes d'achats.

Voici donc nos recommandations pour s'assurer qu'un produit est bien efficace dans le contexte de crise sanitaire actuelle.

L'une des trois conditions doit être remplie :

- La mention « Virucide » ou « Élimine les virus » est présente sur l'étiquette. Cela signifie que l'efficacité du produit a été testée selon la norme européenne EN 14 476.

OU

- La mention de la norme EN 14 476 figure directement sur le produit.

OU

- Le produit contient a minima 60% d'alcool en volume. Les substances utilisées sont l'éthanol, l'isopropanol ou le propan-1-ol. Cette expression en volume équivaut à une concentration en masse de 520 mg/g minimum pour l'éthanol . Les expressions en volume ou en masse sont autorisées sur l'étiquette par la réglementation.

A noter qu'il est possible de trouver aujourd'hui sur le marché des produits à base d'éthanol ou d'isopropanol qui ne présentent pas sur l'étiquette ces informations (les mentions « virucide » ou le volume d'alcool) mais uniquement la mention « antiseptie des mains ». Ils sont également efficaces contre le virus. Cela signifie simplement qu'ils ont été produits dans le cadre d'un arrêté dérogatoire pris mi-mars par les autorités pour augmenter les capacités de production des gels et solutions hydro-alcooliques en France. Depuis le 31 mai 2020, et pour faciliter la reconnaissance des produits efficaces, les fabricants doivent obligatoirement mentionner la concentration de l'alcool en volume sur l'étiquette.

L'afise recommande notamment de lire attentivement les étiquettes et précautions d'emploi de chaque produit, et de les suivre scrupuleusement afin d'éviter tout danger lié à l'utilisation de gels et solutions hydro-alcooliques. L'Association rappelle également qu'une bonne hygiène des mains nécessite une friction hydro-alcoolique suivant des étapes bien précises recommandées par l'OMS, afin de maîtriser les risques de transmission des virus. La friction hydro-alcoolique est une procédure de 8 étapes d'une durée allant de 20 à 30 secondes alternant différents mouvements des mains recouvertes d'une solution hydro-alcoolique. Pour découvrir comment recourir à la friction hydro-alcoolique, [cliquez ici](#).

Depuis le début de la pandémie, les adhérents de l'afise* mettent sur le marché des savons et désinfectants pour l'hygiène humaine dont l'efficacité a été prouvée et en conformité avec la réglementation en vigueur. Les produits hydro-alcooliques ne sont qu'une des solutions de la gamme mise à disposition par la profession. La priorité du secteur est et a toujours été la sécurité de tous, des utilisateurs comme des consommateurs pour qu'ils aient à disposition des produits efficaces et sûrs pour faire face à cette crise sanitaire.

Contacts presse :

AFISE - Julie FRANCES : 01 40 98 19 15 – 06 85 15 30 80 - julie.frances@afise.fr

Agence PPR - Scandra HAIF : 01 56 03 12 10 – 06 71 58 25 78 - afise@pprww.com

A propos de l'AFISE :

L'AFISE est l'Association Française des Industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle. Il s'agit de la seule organisation représentant en France les industriels fabriquant et commercialisant les produits destinés à laver, nettoyer, entretenir et maintenir dans l'état d'hygiène nécessaire, le linge, la vaisselle et l'ensemble des surfaces que ce soit dans les foyers, dans les collectivités ou dans l'industrie.

www.afise.fr